

**Introduire un véritable régime de  
démocratie en France : proposition de  
réformes concrètes indispensables**

Philippe Perchirin  
30 avril 2022

## 1. Introduction

Cela fait maintenant plusieurs années que je travaille à une vaste analyse de plusieurs centaines de pages consacrée aux institutions politiques de la France et à leur nécessaire réforme radicale. Ce texte était à l'origine très ambitieux, tellement les problèmes qui assaillent ce pays sont nombreux et complexes, et tellement leur incompréhension est à mon avis insondable, tant au sein de la population que de celle des « élites », qu'elles soient de gauche ou de droite.

Nul ne doit s'étonner en effet de la situation catastrophique dans lequel se trouve un pays où tout est pensé en termes abstraits de grands principes aussi ronflants que creux, un pays où des ânes incompetents, malhonnêtes et corrompus vautrés comme des pourceaux dans le pillage d'un État en faillite depuis des décennies, aussi incultes qu'ils se croient savants, balayent sans appel d'un revers de main au premier son entendu toute réalité et tout bon sens en faisant preuve d'une hystérie relevant davantage de la psychiatrie que de la politique, ce pays où tout n'est qu'une infinie accumulation de mensonges à tous les niveaux, politique intérieure et extérieure, économie, questions sociales et sociétales.

C'est pourquoi je m'efforçais, dans l'ouvrage auquel je suis attelé depuis des années, de commencer par clarifier les notions fondamentales, des plus élémentaires aux plus complexes, en rectifiant étage par étage, couche par couche, ledit incroyable monstrueux édifice abracadabrantesque de mensonges sans fins.

Lourde tâche, dans la mesure où dans ce pays, la totalité des termes usuels relevant du vocabulaire de la politique, de l'économie et de la sociologie la plus élémentaire ont perdu toute espèce de sens.

C'est pourquoi, pour résumer, je m'attélais

- à rappeler ce qu'était une démocratie véritable - ce que la France n'a jamais été ;
- puis à retracer l'histoire de France en en rétablissant le sens, c'est-à-dire l'histoire des échecs séculaires de ce pays, au moins sur les 400 dernières années si ce n'est plus ; on verra ici de très grandes différences entre ma pensée de démocrate libertarien et identitaire, et par exemple celle d'une droite nationaliste (au sens d'un État-nation, c'est-à-dire d'un État qui n'est justement pas une nation mais un État impérialiste, suprémaciste et donc « raciste » - aujourd'hui « multiculturaliste » par inversion du sens des mots), colonialiste et parfois ethnocidaire - au moins au plan culturel et linguistique -, et « patriote » - je ne suis pas un « patriote français » car la « France » (pas les « Français »

peut-être compris comme les « Gaulois » des Gaules multiples, disons les autochtones) n'a jamais été une patrie mais toujours uniquement un État ;

- pour aboutir à une critique radicale fondée des institutions actuelles de la France ;
- avant de conclure sur les réformes révolutionnaires que je propose.

J'ai néanmoins fini par constater que ceci m'amenait à des développements trop fastidieux et qu'il valait donc infiniment mieux rédiger un manifeste très court, certes choquant dans sa radicalité mais ayant l'avantage de pouvoir être rapidement lu et facilement compris, et surtout très clair et pratique dans ces recommandations. Pas abstrait ni rempli de notions aussi ronflantes que creuses. Sans approfondissements, mais disant tout très précisément avec une économie maximale de mots.

## 2. La démocratie

- n'est pas une gouvernance découlant de principes supérieurs comme le croit surtout la gauche, mais aussi la droite (ça, c'est une théocratie, c'est-à-dire exactement le contraire d'une démocratie) ; pour résumer très brièvement cette partie : toute société est en effet traversée de fractures entre castes (les 3 ordres de l'ancien régime ; aujourd'hui les fonctionnaires contre la société civile), entre classes (niveaux de revenu et de patrimoine, pouvant être réparties en 3 tranches approximatives pour des raisons de commodité et de simplification) ; et entre cultures, donc entre ethnies (pouvant être identifiées comme telles par leur langue et leur religion réelle ou sous-jacente dans sa représentation du monde et ses valeurs morales), parce qu'il n'y a que très peu de pays dans lesquels il n'y ait qu'une seule ethnie ; notons que des ruptures de civilisations entre des ethnies empêchent ces dernières de coexister sur un même territoire dans le cadre d'une démocratie (cela n'est possible que dans le cadre d'un empire, nécessairement théocratique, donc dictatorial et instable par nature) ; la France est un empire colonial depuis toujours, historiquement en Europe de l'Ouest avant de s'être étendue dans le monde pour finir par se replier sur ses colonies européennes d'origine, qu'elle s'efforce désormais d'anéantir définitivement en conclusion d'un mouvement mortifère multiséculaire ;
- on doit dès lors appeler démocratie un gouvernement dont les institutions assurent une représentation fidèle des castes, des classes et des ethnies prenant part à un même État ; cette représentation doit se faire par le biais d'élections libres et démocratiques dans le cadre d'un système politique assurant une totale liberté d'expression et un total pluralisme partisan ; rien de tout cela n'existe en France ;
- ces institutions doivent permettre la mise en place d'instances de représentation fidèles et équilibrées formant un ensemble complexe de pouvoirs et de contre-pouvoirs équilibrés ayant pour mission de négocier en permanence des compromis préservant les intérêts de toutes les parties prenantes à la société (castes, classes et ethnies) ; ceci ayant pour but de remplacer la guerre civile latente qui menace toute société par un contrat de paix civile sans cesse renégocié ; rien de tout cela n'existe en France ;

- sont entre autres des conditions *sine qua non* d'une démocratie,
  - la séparation horizontale des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) ;
  - l'indépendance par rapport aux autres pouvoirs et le contrôle démocratique de la justice ;
  - la séparation verticale des pouvoirs (communes autonomes, provinces autonomes, État fédéral) ;
  - l'existence d'instances de contre-pouvoirs de contrôle indépendantes des précédentes : cours des comptes, banques centrales - instances démocratiquement élues ;

Rien de tout cela n'existe en France. La France (au sens de l'État français) n'a strictement rien à voir avec une démocratie et n'en a jamais été une. Pour des raisons probablement très profondes : l'origine continentale (par opposition à maritime) et agricole (par opposition à commerciale) de l'économie de l'Île-de-France d'une part, et à ses origines historiques : je parle ici de son origine romaine - de son origine coloniale.

### 3. L'histoire de France

- n'est pas la glorieuse épopée tant vantée par les « nationalistes » et les « patriotes », mais une longue accumulation d'échecs, de régressions et d'involutions depuis toujours - pouvant facilement être illustrée à travers une comparaison avec l'évolution anglaise, emblématique de celle des pays de l'Europe du Nord et la Suisse ;

Citons entre autres, sans aucune exhaustivité :

- les révolutions communales des XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles échouent à mettre en place une monarchie contrôlée par les États généraux créés par Philippe le Bel en 1302 (échec de la tentative, lors de la crise de 1355-1358, sous Étienne Marcel) par contraste avec la Magna Carta (1215) et aux Provisions d'Oxford (1258) et Angleterre ou encore à la création de la Confédération Helvétique (1291) ;
- les échecs de la Ligue du Bien public (1465), de la Guerre folle (1485 - 1488) ;
- le choix du catholicisme autoritaire, antilibéral et centralisé contre le protestantisme (notamment non conformiste) généralement plus démocratique, libéral et surtout autonomiste (presbytériens, non-conformistes) à l'issue des Guerres de Religion (1562 - 1598) en 1598 par contraste au triomphe du protestantisme en Angleterre et surtout aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Suisse et en Europe du Nord ;
- suivi par l'inexorable et fatale progression de la monarchie absolue de droit divin sous Henri IV, Richelieu, Mazarin, Louis XIV, accompagnée de l'éradication du protestantisme résiduel (p. ex. siège de La Rochelle en 1627, échec des deux Frondes en 1648-49 et abolition de l'édit de Nantes en 1685) avec écroulement de l'économie privée et montée en puissance de la première économie d'État des manufactures royales, par contraste avec le triomphe de régimes parlementaires et du capitalisme marchand mercantiliste et colonialiste en l'Angleterre et aux Provinces-Unies, le tout débouchant sur des défaites récurrentes culminant avec la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688 - 1693) et la Guerre de Succession d'Espagne (1702 - 1707) en attendant la catastrophe de la Guerre de Sept Ans (1756 - 1763) ;
- la contre-révolution française, qui ne s'inscrit pas en rupture mais bien au contraire dans la continuation radicale et mortifère de la monarchie

absolue de droit divin en lui substituant l'appellation mensongère de république, avec absence d'abolition des droits féodaux demandée par les paysans (ceux-ci sont déclarés rachetables au denier trente), destruction des éléments de fédéralisme existants avec la suppression des États provinciaux et leur remplacement définitif par les intendants - voulus par la monarchie absolue de droit divin mais jamais par le peuple - sous la nouvelle étiquette de préfets, centralisation antidémocratique avec remplacement des généraux de paroisses et corps de ville (autonomes et prédémocratiques) par des maires désormais nommés (!), dislocation des provinces historiques remplacées par des zones appelées « départements » (numérotées comme les cellules d'une prison), aboutissement de la politique d'union de l'État avec la religion d'État - voulue par la monarchie absolue de droit divin mais jamais par le peuple par substitution de l'appellation de gallicanisme par celle de laïcité -, élimination de tous les contre-pouvoirs résiduels existant depuis le moyen-âge (parlements, assemblées...) en les remplaçant par une incroyable autocratie militaire, la contre-révolution aboutissant, après être passée par la case « terreur » - ancêtre de tous totalitarismes de gauche, au césarisme napoléonien - ancêtre de tous les totalitarismes de droite, le génocide vendéen préfigurant tous les génocides du XX<sup>e</sup> siècle - la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » ayant été violée avant même que l'encre qui avait servi à l'écrire n'ait séché, violation qui continue jusqu'à aujourd'hui ;

- les échecs précédents ayant entraîné tous les autres échecs qui devaient nécessairement en découler : instabilité politique radicale avec 17 constitutions - toutes bancales - de 1790 à 1958, révolutions récurrentes - toutes aussi catastrophiques les unes que les autres, défaites militaires répétées (1815, 1870, 1918 (oui !), 1940-45 (oui !), 1954, 1962) échec de la révolution industrielle... aboutissant aujourd'hui à un socialisme soviétisant confondu avec un libéralisme inexistant avec échec de la mondialisation « libérale » par fanatique destruction intérieure de l'économie et de systèmes sociaux étatisés déficients et criminels, du système de formation et de la recherche, et mondialisation mortifère desdits absurdes et criminels systèmes sociaux étatisés...

Sans prise de conscience de ces échecs multiséculaires répétés, les peuples de France, autochtones ou ayant sincèrement la volonté de rejoindre les peuples autochtones, seront perpétuellement condamnés à l'échec, et jamais il n'y aura de perspective d'avenir sur le territoire hexagonal occupé par l'État français. Un nationalisme et un patriotisme béats, compris comme un culte du faux État-nation, ne nous seront ici jamais d'aucun secours.

**L'État est historiquement, et ce depuis des siècles, un ennemi juré des peuples autochtones - de tous les peuples autochtones sans exception, et de tous les peuples d'ailleurs, auquel il préfère une humanité de zombies réduits à l'esclavage. C'est, depuis toujours, un État colonial, impérialiste, raciste, autoritaire et esclavagiste, autocrate, antidémocratique et antihumaniste, violant les droits de l'homme et du citoyen quotidiennement, et masquant son abjecte nature véritable derrière une accumulation, aussi verbeuse que nauséuse, de contre-vérités. Les « Gaulois » (les autochtones), jadis libres mais aujourd'hui réduits à l'esclavage, en crèvent depuis des siècles...**



#### 4. Constat

- La France est une théocratie religieuse, voire une dictature sans camps de la mort (despotisme dit « éclairé »), auxquels néanmoins ont été substitués les innombrables procès politiques, condamnations à la mort sociale et économique, agressions physiques de milices parallèles discrètement manipulées pour les basses besognes de l'État (faux « antifas » vrais « fachos », « black blocks » vrais totalitaires et autres imposteurs « indigénistes » allogènes, anticoloniaux colonialistes, antiracistes-racistes systémiques et antisionistes-antisémites etc. - plus discrets, mais plus efficaces en appliquant une dissuasion par la terreur ciblée ;
  
- Les innombrables déficiences institutionnelles du pays sont plus précisément :
  - Absence de séparation horizontale des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ;
  
  - Le pouvoir législatif étant d'ailleurs purement fictif, l'assemblée n'étant que le prolongement de l'exécutif, mal élue, délibérant et votant sans quorum, parfois avec une poignée de députés présents, sans parler des décomptes malhonnêtes avérés de faux « votes à main levée » ;
  
  - Le pouvoir judiciaire est également pure fiction : le parquet est placé sous l'autorité du Garde des Sceaux, beaucoup de juges sont des militants politiques prônant des idéologies totalitaires hostiles à toute démocratie et antihumanistes, qui n'appliquent pas les lois existantes et en inventent d'autres qui n'existent pas en toute inconstitutionnalité et sans contrôle démocratique - il n'y a aucun État de droit en France ;
  
  - Les prétendus contre-pouvoirs (conseil constitutionnel, conseil d'État, CSA...) sont de grotesques et lamentables farces - la nomination de leurs membres pose problème.

Résultat : la catastrophe française en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle est celle d'un pays au bord de l'écroulement et du chaos : économie en pleine décomposition, État et systèmes sociaux en faillite, commerce extérieur en berne, société en voie de dislocation.

## 5. Esprit général des réformes proposées

- Démocratie (réelle et radicale, c'est-à-dire sans aucune compromission ni surtout falsification)
- Minarchisme (État minimal, soit un État gendarme responsable de l'entretien d'une armée fédérale pour les forces spéciales, complétée par une armée milicienne levée province par province - provinces véritables et non « machins » il va sans dire)
- Libéralisme économique véritable (libertarisme)
- Système de pouvoirs et de contre-pouvoirs à la légitimité démocratique indiscutable et équilibrés
- Protection des droits et de l'identité des peuples autochtones (qui sont des droits de l'homme inscrits dans les traités internationaux)

## 6. Programme de réformes précis :

- Constitution politique :

- La constitution doit être épurée de toute considération relevant de la gouvernance et par conséquent du choix du peuple et donc de la démocratie ; elle doit se contenter de décrire strictement le fonctionnement des institutions et non la gouvernance - faute de quoi elle n'est pas la constitution d'un État démocratique mais celle d'un État théocratique (comme c'est le cas en France aujourd'hui) ;
- Rétablissement total de la liberté d'expression, abolition de toutes les polices et de toutes les lois politiques (« antiracistes » & « anti-phobies », négationnistes etc.), constitutionnalisation d'un premier amendement à l'américaine, total rétablissement de la liberté d'association (réservée aux seuls citoyens et strictement interdite à l'État - directement, *intuitu personae* ou par subventionnements) et de fonder des partis politiques (droit réservé aux seuls citoyens et strictement interdit à l'État - directement, *intuitu personae* ou par subventionnements), contrôle strict de la constitutionnalité des partis (constitution interne démocratique de ces derniers obligatoire, comme pour les syndicats d'ailleurs) - illégalité de la seule diffamation et surtout bien sûr des voies de fait ; la France actuelle ne connaît pas le débat démocratique, tous les débats y sont interdits s'ils ne sont pas consensuels, et sont remplacés par une seule et unique pratique : la censure et les condamnations à de lourdes amendes, à la mort sociale et à la privation des droits politiques, économiques, sociaux et humains par des tribunaux politiques, comme toutes les dictatures...

Remarque complémentaire : ces lois scélérates sont des lois politiques fondées, non sur des faits prouvables, mais sur des constructions idéologiques arbitraires et mensongères dignes des pires théocraties religieuses, qui violent grossièrement tous les principes de la démocratie et les droits de l'homme ; elles sont appliquées par des juges sectaires exclusivement en fonction du seul statut ethnique ou racial, culturel, religieux ou idéologique, politique etc. des accusés par des associations qui ne sont pas du tout issues de la société civile mais sont en réalité des bras armés de l'État (subventions ahurissantes !) n'ayant subi aucun préjudice, et qui mènent elles-mêmes une guerre ethnique, raciale, culturelle, religieuse, idéologique et politique en discriminant à cette occasion les personnes qu'elles défendent en fonction des mêmes critères

sans que lesdites lois ne s'appliquent à leurs honteuses et nauséabondes pratiques ; tous les jugements arbitraires et discrétionnaires prononcés par la 17<sup>ème</sup> chambre et autres tribunaux politico-idéologico-religieux sont des crimes d'État ; ces lois sont - sur le fond et du fait de leur jurisprudence arbitraire et discrétionnaire - parfaitement comparables dans leur principe juridique aux lois promulguées par les Nazis à Nuremberg en 1935 ;

- Toutes les polices politiques (au prétexte d'une fausse lutte contre des « machins » mensongers) - nombreuses en France - doivent être abolies si elles sont d'État et ne reçoivent aucune subvention d'aucune sorte s'il s'agit d'associations (toutes les subventions administratives, politiques et économiques étant par ailleurs de toute façon interdites) ;
- La totale liberté de religion et de culte doit être garantie et protégée par l'État - la « laïcité » ne doit donc en aucun cas être pervertie en religion ou culte de l'État ; la MIVILUDES doit donc être supprimée - seules les voies de fait doivent être punies par loi sans considération de leur motivation (l'État démocratique punit les délits et les crimes commis par et contre les humains et non les « péchés » - qui relèvent d'un État théocratique se substituant à Dieu/des principes supérieurs, et ne connaît pas de police religieuse) ;
- Stricte séparation horizontale de pouvoirs aux contours clairement définis par élections clairement séparées à la proportionnelle (jamais intégrale mais avec une barre de 5 % comme en Allemagne afin d'éviter l'émiettement des partis rendant les coalitions impossibles ou instables et octroyant une dangereuse prime de fait aux mini-partis extrémistes dans la formation des coalitions indispensables à l'obtention de réelles majorités) ;
- Pouvoir législatif : assemblées communales, comtales, provinciales et fédérale uniquement aptes à délibérer si 50 % des élus sont présents ; l'assemblée basse peut être limitée à 200 députés nécessairement élus sur un scrutin fédéral unique à la proportionnelle (avec une barre de 5 %) ; l'assemblée haute – l'assemblée des États - étant composée de députés délégués par les États fédérés, à raison de 2 ou 3 députés par chacun des quelques 30 États fédérés, l'assemblée haute devrait compter environ 50 - 60 députés (les coûts de financement du pouvoir législatif devraient être bien moindres qu'actuellement) ;

- Séparation verticale des pouvoirs : création de nouvelles provinces respectant les identités des nations autochtones (constitutionnellement reconnues en vertu de la déclaration universelle des droits de l'homme), fusion des départements et des régions, et remplacement des 36.000 communes par fusion (avec suppression du millefeuille des collectivités locales) à 6 à 8.000 communes urbaines et comtés ruraux selon les situations de peuplement données dans un espace territorial cohérent en termes d'histoire, d'identité et d'économie locale, provinces et communes/comtés (ruraux) ainsi définis totalement autonomes au plan des compétences politiques, au plan budgétaire et donc au plan fiscal (cf. chapitre fiscalité), tout en bénéficiant de bases économiques et fiscales très solides (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) ; l'autonomie ne vaut rien sans la puissance financière qui va avec ;
- Les régions nouvellement créées devront strictement respecter les principes énoncés à cet égard par la déclaration universelle des droits de l'homme (on rappellera ici utilement que l'État français passe son temps à reprocher aux États russes, chinois et turcs de pratiquer sur leurs territoires des valeurs qu'il viole lui-même quotidiennement sur le sien) ; une possibilité à discuter pourrait correspondre à peu près à cette carte, que l'on peut trouver sur Internet (à quelques exceptions près comme par exemple toutes les régions orientales dont le Nord-Picardie, l'Île-de-France et la Champagne, et surtout le Grand Est ici grotesquement appelé Alsace-Lorraine - qui doit impérativement être démantelé) :



- Dans les régions où sont traditionnellement parlées des langues minoritaires, celles-ci doivent se voir octroyer un statut officiel, être enseignées et protégées (conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme) ;
- Communes et comtés : démocratie directe très large à ce (seul) niveau politiques (mais sans total renoncement à la démocratie représentative), notamment et surtout en ce qui concerne les impôts et les budgets communaux & comtaux, qui doivent nécessairement être votés en direct par la population (en recourant à des systèmes informatiques de sécurité similaires aux systèmes de paiement CB + bancaires, double ou triple authentification comprise) ;
- Suppression des préfets et passage sous contrôle des provinces et des communes/comtés de toutes les administrations relevant actuellement

de l'État sans aucuns chevauchements ni doublons (fin du millefeuille administratif français) ;

- Contrôle démocratique et indépendance de la justice (élection des magistrats en chef de première instance et des juridictions d'appel par les citoyens des communes et comtés, des magistrats en chef des juridictions de cassation provinciales par les citoyens des provinces, et du ministre de la justice fédérale par tous les citoyens de la fédération) ;
- Les élections peuvent être largement regroupées (exécutif, législatif, judiciaires & contre-pouvoirs) par niveaux (communal/comtal, provincial & fédéral) - la règle (antidémocratique) des 500 signatures devant être recueillies par les candidats à l'élection du président fédéral étant abrogée du fait qu'elle porte directement atteinte au pluralisme partisan, un des piliers de la culture démocratique ;
- Contrôle démocratique et totale autonomie des cours des comptes provinciales et fédérale par élection séparée de leurs présidents par les citoyens des provinces (cours des comptes provinciales en charge du contrôle des comptes communaux, comtaux & provinciaux) et des comptes fédéraux (cour des comptes fédérale) ; ces cours peuvent s'auto-saisir et ester en justice de leur propre chef en toute autonomie ; les mandats de leurs présidents sont irrévocables pendant toute la durée de leur mandature ;
- Pluralisme médiatique : fin de la redevance remplacée par une contribution obligatoire pour chaque citoyen, mais allouée par ce dernier au média ou aux médias de son choix, les attestations de ces derniers faisant foi ; fin du faux « service public » (le terme de « public » veut dire « confisqué au public » à tous les niveaux en France) ;
- CSA : l'activité du CSA consiste à violer quotidiennement son cahier des charges (cause : absence de contre-pouvoir et d'État de droit) - le CSA doit être supprimé ainsi que tous les organes de contrôle des médias (fausses luttes contre un prétendu « racisme », les prétendus « discours de haine », les fausses « phobies » - logorrhées idéologiques mensongères caractéristiques d'une dictature totalitaire) ;
- Élections libres et démocratiques à tous les niveaux : représentative avec toutes les élections à la proportionnelle avec barre à 5 % (surtout pas intégrale afin de garantir la stabilité d'un pluralisme et non d'un

émiettement partisan destructeur et d'obliger des coalitions majoritaires d'au moins de deux partis et d'échapper au cancer actuel des gouvernements systématiquement minoritaires & soumis à des minorités tyranniques pour ne pas dire terroristes, antidémocratiques & antihumanistes en dépit de leurs obscènes discours mensongers), complétées (et surtout pas substituées) par des règles de démocratie directe de type RIP/RIC (sur 3 niveaux, avec 3 seuils de déclenchement et en adéquation avec les compétences constitutionnellement attribuées aux différents niveaux politiques) ;

- **Jamais de tirage au sort - risque évident de corruption et de confiscation (les « tirages au sort » prétendus servant à masquer des nominations de fait comme dans les risibles impostures des « états généraux » récemment mis en œuvre en France) ;**
- Abolition du statut de fonctionnaire communal/comtal, provincial et fédéral, sauf pour les polices communales/comtales, provinciales et fédéral et l'armée de métier fédérale (forces spéciales, essentielles dans la guerre moderne) - remplacés par des contractuels relevant des conventions collectives communes ;
- Interdiction de toutes subventions de toutes sortes (économiques, politiques...) et de toute dotation d'un niveau politique à un autre (qui sont des atteintes déguisées aux autonomies et à la séparation des pouvoirs) ;
- Les compétences sont strictement séparées et tout chevauchement devrait donc disparaître ; le cas échéant, les décisions communales ou comtales priment sur les décisions provinciales qui priment sur les décisions fédérales qui priment sur les décisions de la confédération européenne (vouée seulement à la protection du libre-échange<sup>1</sup> et alliance militaire de défense remplaçant l'OTAN).

---

<sup>1</sup> Le principe de normes européennes demeure comme condition préalable au libre-échange, mais pas les réglementations sur l'agriculture, l'industrie ou les services, qui ne relèvent pas de la confédération européenne



- Budget, État

- Système fiscal radicalement simplifié, avec 3 impôts seulement : IR, TVA & impôts indirects sur le carburant, le tabac, l'alcool et les drogues (entièrement libéralisées sans distinction entre douces et fortes) ;
- Tous les impôts sur les entreprises (IS & CFE) définitivement supprimés sans aucun remplacement ou substitution. Les entreprises ne peuvent recevoir de subventions d'aucune sorte, ni d'abattements etc. (l'avoire fiscal disparaît) ; le système fiscal doit être compréhensible par un enfant de 6 ans ;
- IR : *flat tax* appliquée à l'IR total = IR communal ou comtal + IR provincial & IR fédéral - maximum 15 % cumulés (négociation entre les différents niveaux politiques à organiser dans le cadre de conventions) ;
- Les impôts sur les « stocks » sont abolis (seuls les flux sont imposables) : les impôts sur le patrimoine ou la fortune (ISG), les impôts fonciers, mobiliers & immobiliers, ainsi que les droits de succession sont abolis ; aucune politique fiscale ne doit être guidée par le ressentiment des « pauvres » contre les « riches », mais doit avoir pour but de contribuer à l'enrichissement de tous et à la conquête de l'indépendance financière de tous, fût-ce sur plusieurs générations ;
- TVA = TVA communale ou comtale, TVA provinciale + TVA fédérale ; TVA communale ou comtale seule appliquée pour les livraisons intercommunales ou intercomtales, TVA communale ou comtale + TVA provinciale pour les livraisons intercommunales ou intercomtales mais intraprovinciales, TVA communale ou comtale + TVA provinciale + TVA fédérale pour les livraisons interrégionales - système fiscal finançant les différents niveaux politiques + impôt écologique favorisant les circuits courts ; les TVA cumulées pouvant aller jusqu'à 25 % au total, la TVA étant un impôt très performant - économiquement et fiscalement ;

NB : ce système rétablit une sorte de système de droits de douanes intérieures (octrois), mais d'inspiration localiste et écologique raisonnable ; il n'y a en revanche qu'une seule TVA communale ou comtale, une seule TVA provinciale & une seule TVA fédérale (les « taux réduits » et autres exceptions disparaissent) ;

- Rétablissement du tarif extérieur commun au niveau de l'Union Européenne (Confédération Européenne), désormais seul financement de cette dernière (pas de contributions des États membres ni de subventions à des États membres ni de subventions afin de préserver l'indépendance des pays), par ailleurs radicalement réformée, fortement épurée et réduite au minimum en supprimant toutes les institutions actuelles, l'UE étant transformée en une confédération & une alliance militaire paneuropéenne venant se substituer à l'OTAN (pour tous les pays européens) ;
  - Tous les impôts communaux/comtaux et fédéraux (votés démocratiquement à chaque niveau) sont prélevés par l'administration fiscale communale ou comtale qui reverse leurs quotes-parts aux provinces et à la fédération - simplification radicale de l'administration fiscale ;
- Digression à propos de la dette publique :
- Notons que la réduction drastique de l'aire des compétences de l'État (suppression de l'EN remplacée par un chèque-éducation, introduction d'un système fédéral, réforme administrative avec suppression de l'essentiel du fonctionnariat entraînant une réduction de l'effectif des fonctionnaires de 2 millions de personnes, la suppression de toutes les subventions, la simplification quantique du système fiscal) devait entraîner une réduction de 20 à 30 % des dépenses tandis que
  - les réformes fiscales, éducatives, administratives etc. devraient booster la croissance des entreprises avec comme conséquence paradoxale une croissance des revenus de l'État étendue
  - avec comme corrélat le rééquilibrage du budget, le but ultime étant d'atteindre durablement un équilibre budgétaire.
  - À quoi j'ajouterai une réforme constitutionnelle impérative, consistant à interdire tout endettement pour financer des dépenses de fonctionnement, tout endettement ne pouvant servir qu'à financer des investissements.

- Social

Rappel : le système social français actuel est l'un des plus grands crimes jamais commis par un État contre son peuple dans le domaine social. L'imposture du système (anti-)social, totalitaire, corrompu et en faillite à la française est intersidérale.

La réforme du système social criminel commis par le ministre du Conseil National de la Résistance Ambroise Croizat, membre du PCF - organisation politique antidémocratique, antihumaniste, totalitaire et génocidaire - est une nécessité absolue.

La réforme que je propose va donc être révolutionnaire, avec comme objectif de créer un système vraiment social, vraiment démocratique et bien financé sans racket ni corruption - aucun de ces objectifs n'étant actuellement atteint en France.

En voici les différents éléments de nature à mettre en place une démocratie sociale, avec désétatisation et autonomie de partenaires sociaux parfaitement financés dans le cadre d'un système fédéral.

- Tout salarié doit être tenu par la loi d'être syndiqué. C'est la seule manière d'assurer la représentativité indispensable des syndicats, préalable à toute démocratie sociale. La qualité de syndiqué est en fait une autre citoyenneté : on est citoyen ou pas. On est salarié, donc on est syndiqué. Le système social devient ainsi une sorte de version moderne totalement revue et corrigée des institutions romaines (comices de la plèbe). Le système social ne relève plus du politique, mais des seuls partenaires sociaux.
- Méthode : tout contrat de travail signé par un salarié doit comporter des cases à cocher afin d'indiquer le syndicat auquel il adhère. L'employeur informe le syndicat choisi qui délivre une carte de membre. Les cotisations sont directement prélevées par l'employeur sur le salaire versé et reversées au syndicat choisi. C'est le seul moyen de financement de ces derniers, qui ne peuvent se voir confier la gestion d'aucun organisme social (les comités d'entreprise disparaissent, surtout EDF), et ne peuvent recevoir aucune subvention de quelque nature que ce soit, de la commune, de la province ou de l'État (interdit d'association et du droit de subventionner quelque entité privée ou publique que ce soit).

- La formation des syndicats est définie par la constitution. Ils sont entièrement libres de leur politique mais sont tenus de respecter strictement les règles démocratiques : élections libres et démocratiques à bulletins secrets des responsables, système fédéral.
- Système fédéral : les salariés d'une entreprise ou les contractuels de l'État/d'une entité publique (on rappelle que le fonctionariat est réservé à très peu de gens, qui ne peuvent être syndiqués et n'ont pas le droit de grève en échange de la garantie l'emploi à vie - contrairement aux contractuels de l'État) élisent leurs représentants au conseil social (le comité d'entreprise disparaît). Il n'y a pas d'autre organe de représentation (les délégués syndicaux disparaissent). Les représentants des salariés dans les conseils sociaux élisent leurs délégués aux organes provinciaux qui élisent leurs délégués aux organes fédéraux. Les syndicats assument dans le cadre de ces élections le rôle que jouent les partis dans le système politique. Chaque entreprise est tenue légalement d'organiser les élections à un jour donné annoncé à l'avance. Les bureaux de vote sont placés à l'entrée de chaque entreprise et tous les salariés doivent impérativement y passer ce jour-là avant de prendre leur travail.
- Les communes, comtés, provinces et l'État n'ont aucune compétence en matière sociale, qui relève entièrement des partenaires sociaux. Le code du travail est aboli, les lois sociales aussi. Le système social devient entièrement conventionnel.
- Les employeurs sont eux aussi légalement tenus de se syndiquer selon les mêmes principes démocratiques : élections libres et démocratiques à bulletins secrets des responsables, système fédéral. Leurs syndicats assument dans le cadre de ces élections le rôle que jouent les partis dans le système politique. Dans l'entreprise, l'entrepreneur ou les détenteurs du pouvoir de décision des propriétaires de l'entreprise sont les partenaires employeurs des représentants des salariés au sein du conseil social.
- Le conseil social négocie le temps de travail, les heures supplémentaires, les congés et les jours fériés etc. Il négocie surtout un élément très important du nouveau système social : la dotation pour charges sociales. Toute entreprise verse à chacun de ses salariés un salaire (imposable à l'IR selon les modalités précédemment définies) et une dotation pour charges sociales exonérée d'IR (sans doute comprise entre 30 et 50 % du salaire qui est donc toujours net - en toute transparence). L'entreprise ne fait rien d'autre. Les cotisations patronales disparaissent.

- Chaque salarié doit donc obligatoirement s'assurer lui-même (et est tenu de le faire) en se finançant sur la dotation pour charges sociales de l'employeur précédemment évoquée
  - pour sa santé (maladie)
  - pour sa perte de revenu (chômage)
  - pour les aléas de sa vieillesse (pension, dépendance etc.), l'assurance vieillesse étant radicalement réformée pour se composer à l'avenir de 4 (quatre) piliers
  
- Les assurances sociales : la sécurité sociale, cette institution criminelle inefficace, corrompue, pillée par ses gestionnaires non démocratiquement élus (70 ans d'abus de biens sociaux pour des centaines de milliards volés au peuple !), autoritaire et dictatoriale, et dangereusement en faillite depuis sa création en menaçant désormais la vie de dizaines de millions de personnes est supprimée. Les assurances sociales sont entièrement prises en charge par des mutuelles ou des sociétés d'assurance privées. Les organes de direction des mutuelles doivent être élus par les assurés dans des conditions démocratiques à définir soigneusement. Les compagnies d'assurance privées doivent ouvrir au moins 25 % de leur capital à leurs clients (minorité de blocage) - au besoin par le biais de fondations contrôlées démocratiquement. Les scandaleux et scélérats « régimes spéciaux », qui violent grossièrement l'égalité des droits de tous et par conséquent les principes fondamentaux de la démocratie (notamment en termes de clientélisme) et les droits humains sont abolis.
  
- Retraites : le criminel système actuel des retraites, inégal, inique, scandaleusement pillé par l'État et les régimes spéciaux, et dangereusement menacé de faillite au préjudice de dizaines de millions de personnes est supprimé. Tous les assurés sont tenus de préparer leur retraite sur 4 (quatre) piliers complémentaires simultanés (aucun d'entre eux n'étant censé remplacer les autres) :
  - une retraite par répartition très faible assurant un minimum retraite (criminelle pyramide de Ponzi limitée au minimum), sans doute prise à 65 ans
  - une assurance-vie sans limitations ni plafonds, non imposable dont les intérêts sont déductibles de l'IR

- une retraite par capitalisation sans limitations, dont le coût est déductible de l'IR
- une loi relative à l'acquisition d'un logement par tous doit assurer que tout un chacun soit propriétaire de son logement à sa retraite et n'ait donc alors plus aucun loyer à payer

La loi sur l'accès à la propriété de son logement doit présenter les caractéristiques révolutionnaires suivantes :

- Prêt spécial étalé sur 30 à 50 ans en fonction du revenu, afin de permettre aux primo-employés d'acheter leur logement dès l'âge de 25 ans grâce à des échéances très faibles équivalant à un loyer normal (ceci apportera par ailleurs une forte croissance au secteur du BTP - « quand le bâtiment va tout va »)
- Ce contrat de prêt doit être assorti d'une assurance pour couvrir les périodes de chômage (le nouveau système social devrait assurer le plein emploi)
- En cas de déménagement, tout emprunteur doit bénéficier de facilités pour transférer son prêt sur un nouveau logement, revendre l'ancien et utiliser le produit de la vente comme apport, afin que ce système ne constitue pas un obstacle à la mobilité
- Un grand nombre d'emprunteurs devraient avoir soldé leur emprunt à l'âge de 75 ans au plus tard ; si ça ne devait pas être le cas, le contrat de prêt doit pouvoir être transmis avec le bien immobilier par héritage ; plus le temps passe, et plus le rapport valeur du bien / valeur résiduelle du prêt doit devenir favorable aux héritiers (on rappelle que les droits de succession doivent être abolis) - dans le cas contraire (mort prématurée de l'emprunteur), le bien immobilier est repris par l'organisme prêteur et toute perte éventuelle est compensée par l'organisme de contre-assurance (la longueur des prêts doit limiter le nombre des défaillances à un minimum en rendant toute crise systémique extrêmement improbable)
- Le but de cette loi est, outre son aspect de pilier important de la retraite, de favoriser l'accession de tous à la détention d'un capital et la transmission de ce dernier à leurs héritiers, afin que tous les

citoyens deviennent progressivement des « capitalistes » et puissent envisager à terme de créer leur entreprise et d'accéder à l'indépendance et à la liberté économique et financière, fût-ce pour les plus défavorisés par le sort en plusieurs générations

Cette réforme des retraites vise aussi à rendre le financement de retraites acceptables voire confortables indépendamment de la pyramide des âges, et la croissance économique d'une société indépendante de son expansion démographique ; de préférer la qualité de la vie des générations futures à la quantité d'humains miséreux ; de rejeter la criminelle idée génocidaire (crime contre la diversité humaine et donc contre l'humanité) que des peuples en voie de libération doivent être remplacés par des populations d'esclaves afin de perpétuer l'esclavage) ; que l'humanité doive dans le futur compter 10, puis 20, puis 30 voire 50 milliards d'humains (crime écologique contre la planète et par conséquent à nouveau contre l'humanité).

On rappelle à nouveau que les régimes spéciaux, contraires à l'égalité des droits, clientélistes et par conséquent contraires à la démocratie, doivent être abolis.

## Sécurisation du nouveau système social :

Toute assurance sociale, mutualiste ou privée, doit se garantir auprès de et être couverte par une contre-assurance ; il y a une contre-assurance pour chaque domaine d'assurance sociale (santé, chômage et vieillesse) dont les actionnaires sont les assureurs d'un même secteur ; l'État ne finance rien, mais est garant *in fine* des contre-assurances afin de garantir l'inébranlabilité du système social.

Cet organisme de contre-assurance mutualiserait donc à un niveau supérieur les risques de tous les acteurs d'une branche entre eux avec deux avantages :

- En cas de faillite d'un organisme social, un délai serait accordé à tous les assurés victimes pour se réassurer ailleurs, la faillite serait actée (la mauvaise gestion doit être punie), mais l'organisme de contre-assurance compenserait les droits perdus auprès des repreneurs afin qu'il n'y ait pas de victime *in fine* ;

- Ceci étant le régime des assurés « normaux » ;

- Pour les « victimes du destin » (par exemple, des personnes atteintes d'une maladie grave et coûteuse juste au moment où leur assurance maladie fait faillite - aucune assurance n'aurait le droit de les « jeter » si elle n'est pas en faillite, les assurances servent à ça, mais personne ne voudra les reprendre dans cette situation qui ne peut que représenter une perte énorme), celles-ci seraient directement et définitivement prises en charge par l'organisme de contre-assurance, après constatation de la situation selon des modalités strictes à définir) ;

- L'État étant garant de l'organisme de contre-assurance - pas assureur mais garant donc caution en dernier recours. Il ne doit normalement rien payer, mais est là en tant que protecteur final.

La situation américaine de familles se retrouvant sans assurance maladie et ruinées, incapables de se soigner parce que désassurées pour cause de maladie grave et ruineuse, souvent dénoncée en Europe, ne pourrait pas exister.

Ce système social tiendrait réellement les promesses mensongères du système actuel et serait à la fois démocratique, intelligent, souple, solidement financé, plus performant et moins coûteux. Et VRAIMENT social.



Je compléterai cette description par trois grandes réformes essentielles : celle de l'éducation, de la culture et de l'économie.

- Éducation :

L'instruction et l'éducation ne peuvent jamais relever de l'État dans une démocratie. Elles doivent être impérativement confiées aux parents et à la société civile. L'objectif premier doit bien entendu rester de permettre un large accès à la connaissance de toute la population quelle que soit son origine de classe, de caste ou ethnico-culturelle. Les deux piliers permettant d'atteindre ces objectifs sont : la liberté et la gratuité. Une éducation « nationale », c'est-à-dire d'État, constitue un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs.

Remarque : les origines de l'éducation d'État en France sont à rechercher dans les Guerres de Religion (1562 - 1598) et notamment dans la politique de l'Église de reconquête des esprits à travers l'éducation - au départ des élites - en multipliant les institutions afférentes confiées à l'ordre des Jésuites, fer de lance de la Contre-Réforme, politiquement soutenu au XVII<sup>ème</sup> - XVIII<sup>ème</sup> par le parti dévot - pour sa part héritier de la Sainte-Ligue par mutation d'une organisation militaire en une organisation politique. Il en restera ainsi jusqu'à la Révolution Française, qui éclipsera les Jésuites pour aboutir, avec le triomphe définitif de la Contre-Révolution après les élections de 1848, à la promulgation de la Loi Falloux, nommée d'après le député qui l'a fait adopter en 1850, sous Louis-Napoléon Bonaparte premier président de la Seconde République défendant les idées du Parti de l'Ordre. Cette loi confirme le rôle majeur que l'Église doit jouer dans l'éducation. Le triomphe progressif des républicains modérés (1876 - 1879) aboutit à la loi de 1881 qui évince l'Église et la remplace par l'État en créant l'Instruction Publique, qui deviendra plus tard l'Éducation Nationale.

L'origine idéologique (au départ religieuse) de l'éducation d'État est donc indéniable.

L'éducation religieuse et idéologique a certes joué un rôle majeur dans l'histoire de France : les Jésuites, puis l'Église, puis l'EN ont formé la quasi-totalité des écrivains, des penseurs et des politiques et autres élites en France depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle. L'Instruction Publique, puis l'Éducation Nationale ont favorisé l'alphabétisation et l'élévation massive du niveau de connaissances de la population.

Il n'en reste pas moins que le bilan de cette éducation d'État affiche des zones d'ombre dont certaines relèvent de crimes d'État. L'éducation d'État a pour but

premier de façonner les esprits, ce qui ne manque pas d'aboutir tôt ou tard à la sclérose de la pensée, de la recherche et partant de l'économie, et à l'incapacité de penser la démocratie par le bourrage de crâne et le lavage des cerveaux.

L'éducation d'État est en effet radicalement incompatible avec la démocratie.

Parmi les crimes d'État commis par l'Éducation Nationale, citons :

- La diffusion massive de l'idéologie nationaliste (comprise comme la déification du mensonger « État-nation », faux-nez de l'État tout court, impérialiste, colonialiste, esclavagiste et donc le strict inverse du vrai nationalisme des peuples compris comme ethnies (linguistiques, culturelles, historiques), c'est-à-dire du droit de ces derniers à la liberté et à disposer d'eux-mêmes ; cette idéologie diffusée de 1881 à 1914 a joué un rôle éminent dans l'affrontement des empires centraux et coloniaux dans un contexte protectionniste, qui a abouti aux conflits du XX<sup>ème</sup> siècle et à ses dizaines de millions de morts
- Le quasi-anéantissement des langues minoritaires de l'hexagone (flamand, lorrain & alsacien, arpitan, occitans, catalan, corse, basque, breton...), crime d'État contre la culture et la diversité humaine, et bien entendu contre les droits de l'homme

L'éducation de l'État « laïc », c'est-à-dire de l'État-Église qui a succédé en 1881 à l'Église tout court, n'a donc cessé d'accompagner la volonté réelle d'alphabétiser, d'instruire et d'accroître le niveau des connaissances de la population.

Le paradoxe total de la prise de conscience de ces problèmes est ce à quoi a abouti l'ahurissante révolution accomplie dans l'Éducation Nationale après 1968, à savoir un effondrement historiquement sans égal - une menace majeure pour tout espoir de démocratie, de transmission de toute culture, savoir, mémoire, civilisation, progrès scientifique, technique et économique futur en France :

- L'Éducation Nationale a, comme la Sécurité Sociale, et tous les organismes publics, été confisquée aux citoyens par des sectes totalitaires. Les élus n'ont aucune prise sur l'Éducation Nationale. C'est le destin de tous les organismes publics : « public » veut toujours dire « confisqué au public » - raison pour laquelle l'étatisme est incompatible avec la démocratie et est l'une des raisons fondamentales de l'effroyable

échec historique du marxisme. L'État (Nietzsche) est « le plus froid des monstres froids » - une opinion que partageait Proudhon à sa manière. Cela se constate tous les jours, notamment en France : autoritarisme, absurdité, bureaucratie, déshumanisation... esclavage de fait.

Au sein de l'Éducation Nationale, les pédagogues ont réalisé une œuvre de déconstruction inouïe : l'alphabétisation des origines a été remplacée par une œuvre désalphabétisation et d'illettrisation ; l'histoire (le roman national = de l'État, celle des régions allogènes n'ayant jamais été enseignée) n'est plus enseignée, non plus que les mathématiques, la géographie ou les langues ; la littérature est (symboliquement) brûlée. Le mérite - un des rares acquis positifs de la Révolution qui souhaitait faire table rase du système qui voulait que les nobles se voyaient réserver toutes les positions sociales importantes (parfois de façon héréditaire ou par achat de charge) - a été balayé par inversion du sens des mots : les maîtres confisateurs de l'Éducation Nationale ont donc rétabli l'Ancien Régime sous une la forme du népotisme. Des générations complètes sont sacrifiées sur l'autel de la méconnaissance.

Toutes les connaissances, fondement des sciences et des technologies, de toute l'activité économique et de l'industrie sont ébranlées : en France, c'est la civilisation elle-même qui est désormais en danger.

Mais contrairement à ce que prônent certains politiques, je refuse toute reprise en mains de l'Éducation Nationale par des opposants aux fanatiques idéologues déconstructeurs : je propose bien au contraire de retirer à l'État tout contrôle de l'instruction et de l'éducation des populations. Je le répète : l'éducation d'État est radicalement incompatible avec la démocratie.

L'éducation doit donc être entièrement remise entre les mains de la société civile. Mais la large diffusion des savoirs doit continuer à être promue par l'État à travers un accès maximal à l'enseignement et à sa (quasi) gratuité.

Les moyens d'y parvenir sont les suivants :

Tous les établissements et organismes d'éducation primaire, secondaire, professionnelle et supérieure peuvent être par des associations (par exemple de parents d'élèves), des coopératives, syndicats professionnels ou autres, groupements d'entreprises, institutions religieuses ou autres.

Ces établissements et organismes d'éducation primaire, secondaire, professionnelle et supérieure sont financés par des chèques-éducatifs, qui seront des capitations dont le niveau dépendra des âges et des niveaux atteints par les enfants, et les bénéficiaires seront directement les organismes éducatifs désignés par les parents (le chèque-éducation ne passe jamais par les familles, mais est directement versé par l'administration compétente à l'organisme éducatif bénéficiaire sur instruction des parents).

L'enseignement est entièrement LIBRE, seules des infractions et des délits et crimes effectifs et factuels commis par des organismes éducatifs doivent être passibles de la justice commune.

Aucun niveau politique n'aura d'autre compétence éducative que l'attribution des chèques-éducatifs.

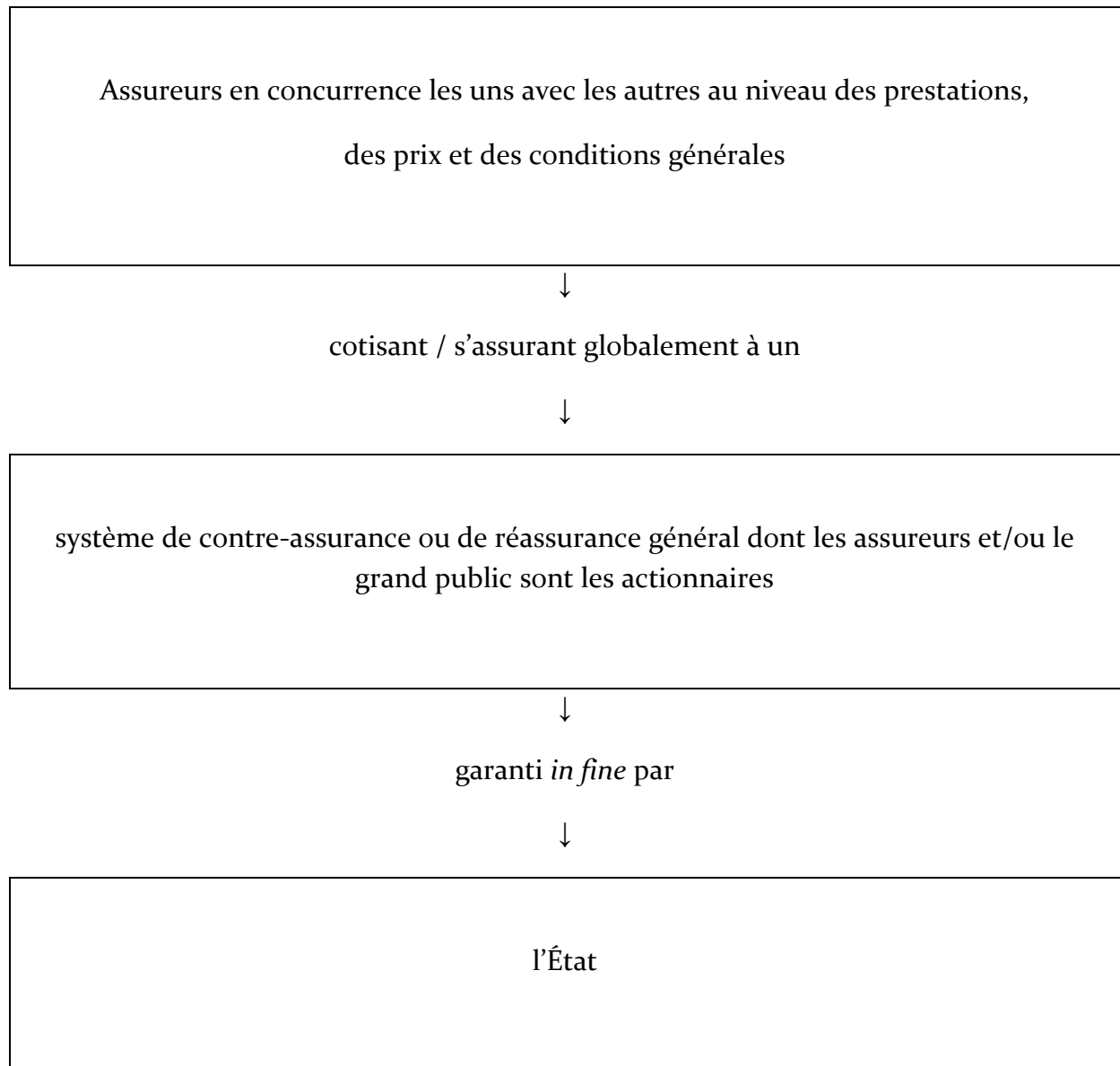
- Culture : aucune démocratie ne possède de ministère de la culture, ce ministère est donc supprimé. L'« exception culturelle française » est abolie, toutes les subventions dans ce cadre, fondamentalement incompatibles avec la démocratie (clientélisme) étant de toute façon interdites par la constitution.
  
- Économie

Les réformes politiques (fédéralisme), fiscales (défiscalisation complète des entreprises) et éducatives (libération de l'acquisition du savoir) devraient avoir un effet de stimulation sans pareil et de réindustrialisation de l'économie : les entreprises voient leurs capacités d'investissement (en volume, en productivité) décupler, tout comme leur accès au savoir et au dépôt de brevets.

Cette révolution doit être néanmoins complétée par d'autres réformes radicales :

- Abolition de toute économie d'État
- Interdiction du capitalisme de connivence
- Dérèglementation massive

## ***Démocratie sociale : le système général de sécurité sociale***



- Dernier point : à propos de la réforme de la gouvernance des entreprises

On aura compris que ma préférence va aux TPE-PME-PMI. Toute économie saine repose structurellement sur 80 % au moins de TPE-PME-PMI. L'abolition de tous les impôts frappant les entreprises ainsi que des droits de succession, jointe à la simplification du droit social et des assurances sociales et à la dérèglementation sans parler de la refonte radicale du système de formation et à la promotion massive de la R&D devrait donner un formidable coup de fouet au dynamisme de ces dernières.

Les grandes entreprises, que l'auteur de ces lignes connaît très bien, présentent les mêmes vices que l'État : leur gouvernance est confisquée aux véritables propriétaires (à l'exception des entreprises familiales), je parle des petits actionnaires présents au capital par l'intermédiaire de fonds de pension ou des banques qui gèrent leur patrimoine, par leur encadrement et notamment leurs cadres supérieurs et dirigeants. **Comme les organismes publics le sont au peuple !** Et les conseils de surveillance sont constitués des cadres supérieurs et dirigeants desdits fonds de pension et des banques, qui agissent au nom et pour le compte desdits actionnaires. Ainsi, les CA et directoires des grandes entreprises sont des hauts fonctionnaires de cet État privé qu'est la grande entreprise qui doivent leur carrière à leur habilité à gravir les échelons de la hiérarchie mais ne sont pas les propriétaires (qui sont eux anonymes), lesquels sont censés être contrôlés par des membres des conseils de surveillance qui sont à leur tour des hauts fonctionnaires de ces États privés que sont les fonds de pension et les banques qui doivent leur carrière à leur habilité à gravir les échelons de la hiérarchie mais ne sont pas les vrais investisseurs (qui sont eux anonymes). On voit à quel point cette configuration est malsaine et ce qu'elle favorise de connivence entre les acteurs précédemment décrits.

Je reviendrai plus tard sur mes propositions de réforme radicale, qui passe par la création de fondations financées par les actionnaires (par le prélèvement de centimes sur les transactions financières portant sur les actions et obligations des entreprises concernées) totalement indépendantes des cadres dirigeants et des gestionnaires des moyens d'investissement, et qui seraient chargés de produire chaque année (directement ou mandatés) tout un éventail d'audits dans tous les domaines (marketing, production, gestion, finances, personnel...) devant être publiés dans la presse spécialisée à l'attention de tous les investisseurs réels ou potentiels...

On notera que les grandes sociétés détenues par des familles ne présentent pas ce problème, puisque leurs propriétaires ne peuvent qu'être intéressés à leur pérennité et non à leur rendement çà court terme.

Tous les discours tenus par les gauchistes sur « l'avidité des capitalistes » n'ont rien à voir avec les problèmes - bien réels - de ces grandes sociétés. Comme je l'ai déjà dit, l'État ne doit pas les favoriser et déployer tous ses efforts en faveur des TPE-PME-PMI,

mais il ne doit pas non plus les combattre car elles irriguent un réseau de sous-traitants qui sont des PME-PMI (souvent assez grandes). Le capitalisme d'État doit en revanche être strictement interdit et, comme je l'ai déjà dit, toute forme de subventionnements de quelque nature que ce soit doit être déclaré inconstitutionnel.

## 7. Quelques remarques finales :

J'ai choisi dans ce court texte de ne pas me prononcer sur des questions essentielles de gouvernance (par exemple l'immigration ou l'écologie), parce que ma préoccupation centrale était de parler de l'**introduction de la démocratie en France**. Or la gouvernance relève du choix démocratique des citoyens, que ma proposition de réforme est destinée à assurer. Et la démocratie est assurée par des institutions vraiment démocratiques. Ces institutions ne peuvent donc prescrire une gouvernance - faute de quoi nous parlerions à nouveau de théocratie.

Il va cependant sans dire que je crois fondamentalement au droit de tous les peuples à la liberté, à l'identité et à l'autodétermination - à se gouverner eux-mêmes. Le contraire d'identitaire, c'est génocidaire. Théocratie, colonialisme et esclavagisme sont fondamentalement liés.

Il en résulte entre autres les conséquences suivantes :

L'Union Européenne ne saurait être un monstrueux État supranational non-démocratique. Mais une Confédération Européenne et surtout une alliance militaire destinée à assurer l'indépendance des États européens dans le cadre d'un marché commun. Il ne doit y avoir aucune contribution des États à ce monstre ni de subventions d'un État à un autre - dont tout le monde voit qu'elles servent à contester l'indépendance et la démocratie des nations au nom de mensonges éhontés (« État de droit » ... de la part de politiciens européens non élus !). Le libre marché suffit à assurer la prospérité de chaque État. Confédération Européenne doit être uniquement financée par le tarif extérieur commun. L'alliance militaire, qui doit remplacer l'OTAN (avec laquelle elle peut parfaitement être alliée) doit permettre de recouvrer l'indépendance de l'Europe perdue au XX<sup>ème</sup> à la suite des deux guerres mondiales. L'alliance militaire de la Confédération Européenne doit consister principalement à un commandement intégré avec une standardisation des moyens militaires, les armées étant financées par les États (milices à la suisse + importantes forces spéciales fédérales).

J'ajouterais que mes propositions ont une portée universelle et peuvent inspirer tous les pays en voie de développement. Aucun pays en voie de développement n'a en effet besoin d'une méprisable « aide au développement » qui n'est qu'une charité injurieuse et méprisante vouée à l'échec à laquelle il faut impérativement renoncer (elle ne sert en fait qu'à alimenter les guerres internes et à enrichir les oppresseurs, sans parler du clientélisme, de la corruption et du népotisme).



Il est infiniment plus facile d'imprimer une forte croissance à un pays en voie de développement qu'à un pays développé.

Pour l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, je prône en outre :

- Un retour aux identités des peuples avec une interdiction des prosélytismes chrétiens et musulman (cela a bien servi l'Asie au XIX<sup>ème</sup> siècle) là où ces religions ne sont pas encore implantées
- La réforme de l'islam là où il est déjà implanté (l'islam conservateur représente un immense obstacle à la modernité et au développement économique)
- Toutes les réformes politiques, économiques et sociales précédemment proposées peuvent aider à propulser l'Afrique en avant mais surtout
- La redéfinition de territoires autour des ethnies réellement existantes
- L'octroi d'une très large autonomie à ces territoires respectant la réalité ethnique africaine
- L'autodétermination de ces territoires, qui doit permettre de redéfinir les frontières des nouveaux États fédérés, la séparation de certains peuples aux modes de vie incompatibles étant la clé du rétablissement de la paix, préalable indispensable au développement, en mettant de côté la sacro-sainte règle de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation, qui prolonge en fait cette dernière et plongeant le continent dans un chaos permanent, la dictature et la dépendance extérieure (Françafrique, aujourd'hui Chinafrique, Russafrique etc.)
- Une croissance économique africaine vigoureuse dans des États en paix représentant une des voies de solution au problème migratoire.

L'idée panafricaine d'empire est effrayante pour l'Afrique. Le continent doit *in fine* aller vers un système de fédérations coiffées par une confédération – comme l'Europe.

## 8. Conclusion : que faire ?

Les lecteurs de ce texte qui ne se seront pas évanouis avant la fin mais en approuvent les grands traits (toutes les suggestions sont les bienvenues) ne manqueront pas de dire : tout cela est bien beau, mais comment aller vers là ?

À ceux-là je répondrai tout d'abord qu'avant de changer, il faut convaincre le plus de gens possible de l'utilité de certaines réformes. C'est l'un des premiers objectifs de ce texte.

À ceux-là enfin je ferai une réponse provisoire, à titre de constat intermédiaire : il nous faut un changement radical, mais

- celui-ci ne pourra pas être obtenu par les urnes, l'ensemble du système étant pipé (d'où les réformes que je propose) et
- les expériences de révolutions violentes - parfois portées par des minorités agissantes - depuis deux siècles ont montré que celles-ci aboutissaient invariablement à des résultats désastreux.

Ces deux voies sont donc exclues. J'aborderai donc dans un court texte ultérieur les voies que je propose pour faire cette révolution. Démocratiquement, sans violence, en toute légalité selon l'ordre actuel, par la sécession par le bas. Mais je ne veux pas seulement prôner la sécession par le bas - d'autres l'ont déjà fait.

Je veux proposer un mode opérationnel très précis, une sorte de marche à suivre très précise et concrète que je veux soumettre à la discussion :

# AVALON